



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 mars 2015

Date de transmission en Préfecture : - 1 AVR. 2015

Date de la convocation : 13 mars 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Sont présents :

M. PANCHER, Maire ; Mme JOLY, Adjointe au Maire ; Mme CHAMPION, Adjointe au Maire ; M. LEMOINE, Adjoint au Maire ; Mme BOUCHOT, Adjointe au Maire ; M. DUFFOURC, Adjoint au Maire ; Mme EL HAOUTI, Adjointe au Maire ; M. COLLIN, Conseiller Municipal ; Mme DILLMANN, Conseillère Municipale ; M. FRANZ, Conseiller Municipal ; M. DELVERT, Conseiller Municipal ; Mme TANI, Conseillère Municipale ; Mme SCHERER, Conseillère Municipale ; Mme GERARDIN, Conseillère Municipale ; M. ANDRIAMIHARISOA, Conseiller Municipal ; M. BROGGINI, Conseiller Municipal ; Mme GROSS, Conseillère Municipale ; M. MINETTO, Conseiller Municipal ; Mme CABART, Conseillère Municipale ; M. CORRIER, Conseiller Municipal ; Mme DERDAELE, Conseillère Municipale ; M. BARNAGAUD, Conseiller Municipal ; M. AYNES, Conseiller Municipal ; M. GRAVIER, Conseiller Municipal ; M. LATOUR, Conseiller Municipal

Sont excusés avec pouvoir de vote :

M. HAUET par pouvoir à M. DELVERT, M. GONZATO par pouvoir à M. DUFFOURC, Mme BOIDIN par pouvoir à Mme CHAMPION, Mme HIBOUR par pouvoir à Mme EL HAOUTI, M. COLLIGNON par pouvoir à M. LEMOINE, Mme OUDIN par pouvoir à Mme BOUCHOT, Mme TSAGOURIS par pouvoir à Mme DERDAELE

Est absent :

Mme JAQUET

Secrétaire de Séance :

Florence SCHERER

REÇU LE

- 1 AVR. 2015

PREFECTURE DE LA MEUSE



FINANCEMENT DU PROGRAMME ARCHITECTURAL ET TECHNIQUE POUR LA RÉNOVATION DE L'ÉGLISE

SAINT ANTOINE

2015_03_26_12

La Ville appartient depuis 2003 au réseau des Villes d'Art et d'Histoire, labellisation qui distingue à la fois le caractère exceptionnel de son patrimoine ainsi que les efforts déployés pour le mettre en valeur.

Un programme de rénovation important est en cours sur le collège Gilles-de-Trèves afin de rendre vie à ce site majeur de l'histoire barisienne. Cependant, d'autres édifices ont besoin d'interventions et d'entretien. Parmi ceux-ci, l'église Saint Antoine fait figure de priorité en raison de l'urgence liée aux défauts que connaissent la toiture et la charpente qui pourraient mettre en danger la structure même du bâtiment.

Cette église, située en ville basse, a été construite au XIV^{ème} siècle et enjambe le canal des usines. Rénovée et modifiée à plusieurs reprises depuis sa création, elle abrite de nombreuses fresques, sculptures et tableaux d'exception. Le monument a été classé en 1989, ce qui est également le cas d'une partie de son mobilier, dont son orgue.

Tout comme pour le collège Gilles-de-Trèves, la rénovation de l'église va requérir la réalisation d'un Programme Architectural et Technique qui détaillera ce qu'il est nécessaire de réaliser au niveau des différents éléments de la structure. En raison de l'urgence à intervenir sur la toiture, ce point sera prioritaire.

L'estimatif actuel pour la réalisation du Programme Architectural et Technique est de 70 000 € H.T..
 Pour l'accompagner, la ville sollicitera des interventions de la DRAC, du Conseil Régional ainsi que du
 Conseil Général selon le plan de financement suivant :

Plan de financement PAT Eglise Saint Antoine				
Charges		Ressources		
Réalisation du PAT	70 000,00 €	Etat (DRAC)	24 500,00 €	35,0%
		Conseil Régional	24 500,00 €	35,0%
		Conseil Général	12 250,00 €	17,5%
		Autofinancement Ville	8 750,00 €	12,5%
Total HT	70 000,00 €	Total HT	70 000,00 €	
TVA	14 000,00 €	FCTVA	13 779,36 €	
		TVA restant à charge	220,64 €	
Total TTC	84 000,00 €	Total TTC	84 000,00 €	

Le reste à charge pour la ville étant inférieur à 20 % du coût du projet, une dérogation à la règle d'autofinancement minimum posée par l'article L1110-10 du code général des collectivités territoriales sera demandée au Préfet de la Meuse.

Une fois le Programme Architectural et Technique réalisé, la ville définira en accord avec ses partenaires, l'ampleur du programme de travaux à mettre en œuvre.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 32 voix pour

- valider le plan de financement ci-joint et autoriser la sollicitation des partenaires,
- demander au préfet de la Meuse une dérogation pour co-financer ce projet au-delà de 80 % de son coût,
- donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjointes ou Conseiller délégué pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE MAIRE,
 Le Directeur Général des Services,

Bertrand ACHARD

REÇU LE

- 1 AVR. 2015

PREFECTURE DE LA MEUSE